



COMMUNE D'AZÉ

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 2018.10.CV.92

OBJET : Réglementation de la circulation piétonne, du stationnement et chaussée rétrécie au droit du 1, rue Bellitourne.

Le maire,

Vu le code des communes,

Vu le code de la route,

Vu la demande de l'entreprise ERS pour la dépose de la sécurisation liée aux travaux de la fibre optique au droit du 1, rue de Bellitourne du 11 au 12 octobre 2018.

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1 : En raison des travaux de la dépose de la sécurisation liée aux travaux de la fibre optique au droit du 1, rue de Bellitourne, la circulation se fera sur chaussée rétrécie, la circulation des piétons et le stationnement seront strictement interdits **du 11 au 12 octobre 2018**.

Article 2 : L'entreprise ERS est chargée de poser la signalisation appropriée pour la mise en place de la restriction de la circulation, l'interdiction de stationnement et de l'information aux riverains. L'accès des riverains devra être maintenu.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise ERS

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Sous- Préfecture de Château-Gontier,
- M. le Commandant de Gendarmerie de Château-Gontier,
- M. le responsable du Centre de Secours à Château-Gontier,
- M. le responsable du SMUR à Château-Gontier,
- M. le responsable des services municipaux de la commune d'Azé.

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Azé, le 05 octobre 2018

Le maire,



Pascal Mercier